rester le guide principal dans vos réflexions, Madame la Ministre.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. — J'ai effectivement reçu, fin juin 2016, ce courrier du Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB). En fonction de la méthodologie qui vise à associer au mieux l'ensemble des acteurs au processus participatif du Pacte pour un enseignement d'excellence, ces remarques et ces développements relatifs aux inégalités liées au genre ont été traités au titre de contributions, comme c'est le cas d'autres nombreuses contributions que nous avons reçues, et ont été envoyées au Groupe central. Je ne peux évidemment préjuger de ce qui figurera dans l'avis du Groupe central puisque, comme Mme Bertieaux l'a dit, ce sont les acteurs euxmêmes qui sont à l'œuvre aujourd'hui et qui recoivent les différents rapports complémentaires, mais aussi les nouvelles contributions, à la fois des processus participatifs que nous avons lancés et des contributions spontanées comme cette lettre du CCFB, et je les en remercie. Je ne peux donc pas préjuger de l'avis n° 3, je le répète, mais ce qui est clair, c'est que dans le cadre de l'élaboration des plans d'action qui sera l'étape suivante, la question du genre pourra aussi être approfondie par des mesures plus concrètes. À cet égard, nous soutenons, tout comme ma collègue Mme Simonis, les travaux d'élaboration du baromètre de la diversité dédié à l'enseignement, baromètre piloté par UNIA dans lequel le genre sera étudié d'un point de vue transversal. Ce baromètre constitue également une opportunité de contribuer à l'amélioration du pilotage du système scolaire, en y incluant la dimension du genre.

Cette interpellation a le mérite de nous rendre toutes et tous attentifs à cette dimension. C'est un peu une forme de piqûre de rappel. C'est ainsi que je l'ai compris dans votre remarque, Madame Bertieaux. Cela a été transmis au Groupe central, mais nous y serons également attentifs tous ensemble dans la suite du processus du Pacte et dans la rédaction des plans d'action.

Mme Françoise Bertieaux (MR). — Vous avez un tout petit peu noyé le poisson, Madame la Ministre! C'est bien compréhensible parce que le processus est déjà très avancé. C'est évidemment en amont que des choses auraient dû être faites pour imposer le Conseil des Femmes francophones de Belgique comme partenaire, notamment dans un groupe de travail.

Vous parlez de piqûre de rappel, mais c'est un peu faible... Je pense que, vous et Mme Simonis, vous avez une opportunité et c'est là qu'il faudra tenir compte des propos du CFFB. C'est là qu'il faudra tenir compte de nos interpellations, et je salue Mme Ryckmans qui n'en est pas à sa première. Il va y avoir un temps très important qu'on attend, c'est le temps politique. Vous allez devoir prioriser ce que vous allez mettre en œuvre du Pacte. C'est alors que nous

entrerons en action sur le plan politique. Pour le moment, on prend connaissance du Pacte, on s'informe, on examine les différents angles. Mais pour l'instant, notre rôle de politique ne s'est pas encore réveillé, si je puis dire. C'est quand le gouvernement priorisera ce qu'il va mettre en œuvre du Pacte que le temps politique fort apparaîtra. Et je pense qu'à ce moment-là, il y a pour Mme Simonis et pour vous une opportunité dans la priorisation par le gouvernement de conditionner à une démarche «genrée» l'ensemble des actions que vous déciderez de mettre en œuvre. Vous avez donc encore un beau temps fort devant vous pour le faire. J'espère que vous aurez alors à cœur, vous Madame la Ministre, Mme Simonis et M. Demotte, qui s'est approprié le Pacte depuis quelque temps, de mettre cela en œuvre.

Mme la présidente. — L'incident est clos.

- 2 Interpellation de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Présence trop faible des outils informatiques et numériques dans les écoles wallonnes» (Article 76 du règlement)
- 3 Interpellation de Mme Jacqueline Galant à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Fracture numérique entre l'enseignement francophone et flamand» (Article 76 du règlement)

Mme la présidente. — Ces interpellations sont jointes.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). — Madame la Ministre, l'institut Itinera relevait, début septembre 2016, ses dernières statistiques en matière de présence des outils informatiques et numériques dans les écoles belges. Ainsi, il apparaît que, dans l'enseignement néerlandophone, il y a 2,5 ordinateurs pour dix élèves dans deux tiers des écoles et que 78 % des établissements possèdent des tableaux digitaux. En Wallonie, la proportion est d'un ordinateur pour onze élèves. Cette proportion n'a quasiment pas varié depuis 2005, année où le plan Cyberclasse avait comme objectif d'avoir un ordinateur pour quinze élèves. En outre, seulement 27 % des écoles wallonnes disposent d'un tableau digital.

Ces chiffres démontrent la présence trop faible des outils informatiques et numériques dans les écoles wallonnes. La stratégie Digital Wallonia du plan Marshall 4.0 met d'ailleurs en exergue ce piètre résultat dans son plan d'action pour numériser les classes wallonnes. Ainsi, le développement de l'informatique et du numérique dans les classes wallonnes est trop lent.

L'institut Itinera tire la sonnette d'alarme puisque le numérique est un élément de la réussite du Pacte pour un enseignement d'excellence. En effet, d'après les auteurs de l'étude, comme le Pacte propose d'étendre le tronc commun jusqu'à quinze ans, la réaction des enseignants est de dire qu'ils se trouvent face à des classes plus hétérogènes. Ainsi, comment les professeurs pourront-ils gérer cette différence d'apprentissage entre les élèves plus rapides et les plus lents? D'après Itinera, le numérique permettrait de faire face à cette différenciation, ce qui nécessite dès lors des investissements plus importants dans l'informatique et le numérique. En effet, des logiciels permettent aujourd'hui aux élèves de faire des exercices autant de fois qu'ils en ont besoin. Les professeurs pourraient ainsi se concentrer sur les élèves en difficulté pendant que les autres continueraient à s'entraîner, sans s'ennuyer.

Le ministre Marcourt a présenté les jalons d'un énième plan visant à renforcer la présence des outils informatiques et numériques dans les classes wallonnes pour un montant de 62,6 millions d'euros. Cependant, alors que de nombreux plans ont déjà été lancés depuis 1999, nous constatons que la Wallonie est toujours en retard par rapport à la Flandre qui, elle-même, est aussi fort en retard sur d'autres pays européens.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous commenter l'analyse d'Itinera? Comment comptez-vous rattraper le retard de la numérisation et de l'informatisation des écoles wallonnes? Quelle est votre stratégie pour augmenter le financement qui y est dédié? L'attitude du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle de fonctionner majoritairement sur le financement régional de ces outils? Sinon, comment comptez-vous dégager des moyens complémentaires pour renforcer leur présence? En disposer, c'est bien, mais savoir les utiliser est primordial. Qu'en est-il des formations destinées aux enseignants et du recours au coordinateur informatique? Enfin, comment allez-vous sensibiliser les professeurs récalcitrants à l'utilisation du numérique dans les cours? En effet, la presse mentionnait récemment qu'un enseignant n'était pas intéressé par les techniques de l'information et de la communication, alors que le Pacte pour un enseignement d'excellence débouchera sans doute sur un recours accru à ces outils.

Mme Jacqueline Galant (MR). — Madame la Ministre, l'institut Itinera a mené une vaste enquête portant sur l'enjeu du numérique dans l'enseignement. L'enquête a reçu 696 réponses, dont 89 % de l'enseignement libre subventionné confessionnel. 80 % des répondants résident en Région wallonne et 20 % en Région bruxelloise.

Sur la base des résultats des enquêtes officielles dans les deux Communautés, en Flandre et du côté francophone, l'institut Itinera a dressé un tableau comparatif entre les deux Communautés. Les principaux résultats sont sans appel pour la partie francophone du pays: la présence de coordinateurs spécialisés dans les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement dans 97 % des écoles flamandes contre 50 % dans les écoles francophones; 25 ordinateurs pour 100 élèves dans 75 % des écoles flamandes contre 9 ordinateurs du côté francophone; la présence d'un tableau digital dans 78 % des écoles flamandes contre 27 % dans les écoles francophones; la connexion Internet Wifi dans 75,5 % des écoles flamandes (dont 92 % à haut débit) contre 55 % dans les écoles francophones.

Madame la Ministre, quelles sont les actions engagées pour réduire la fracture numérique entre les élèves francophones et néerlandophones?

À la lecture de ces chiffres, pensez-vous que votre plan numérique soit assez ambitieux?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. — L'enquête Itinera que vous mentionnez ne considère qu'une partie des établissements scolaires, majoritairement du réseau libre subventionné catholique. Le rapport publié par le professeur Hendricks met également en évidence des données issues de l'AWT - actuellement l'agence du numérique – qui datent de 2013. Pour avoir une vue globale de la situation, il est nécessaire de dresser un état des lieux des équipements actuellement présents dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'image de ce qui a été fait pour le cadastre des équipements de pointe dans l'enseignement qualifiant. Nous envisageons de recueillir des informations, d'abord, sur les équipements, notamment avec les acteurs régionaux, et, à moyen terme, dans le cadre des plans de pilotage et des stratégies numériques qu'ils prévoient.

La stratégie globale visant à rattraper l'informatisation et la numérisation des écoles wallonnes et son financement est en lien avec la question écrite posée par Mme Galant le 12 septembre. J'en reprends donc certains éléments. Une réflexion en profondeur sur l'avenir de notre enseignement à l'ère du numérique a été amorcée dans le Pacte. Comme il l'indique dans son second avis, le Groupe central s'accorde sur l'importance de plusieurs volets: les compétences et contenus associés à la société numérique, les mesures d'accompagnement et la formation, les équipements, les modalités de diffusion et du partage des pratiques, les modalités d'une gouvernance numérique du système scolaire. Une note d'orientation stratégique est en cours d'élaboration.

Pour l'équipement, les orientations retenues sont de fournir un équipement minimal aux établissements et d'encourager les établissements à se doter d'équipements complémentaires sur la base d'un projet éducatif spécifique en lien avec des besoins pédagogiques précis.

En ce qui concerne les formations des enseignants et le recours au coordinateur informatique, des formations sont organisées par l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC), les organismes de formation des réseaux et d'autres organismes privés. Ces formations s'organisent comme les autres formations, par choix de l'enseignant ou de sa direction, dans le cadre du plan individuel de l'enseignant qui s'articule avec le plan collectif de formation et le projet d'établissement.

Aucune formation n'est obligatoire. L'IFC formations facultatives organise des l'utilisation et l'intégration des technologies de la communication (TIC). Certaines hautes écoles et universités proposent des certificats facultatifs spécifiquement dédiés à l'intégration des TIC pour l'enseignement et la formation. Ces formations visent l'utilisation, l'appropriation et l'intégration des outils numériques en contexte éducatif. Dans le cadre de la réflexion sur la formation initiale, nous ne pourrons faire l'impasse sur cette question. Cette compétence relève de mon collègue, M. Marcourt.

En ce qui concerne l'accompagnement, les travaux du Pacte renvoient à deux possibilités: le renforcement de l'accompagnement technopédagogique et/ou celui des références à des établissements. Ces deux modalités sont actuellement à l'étude.

Les précédents projets portés par la Région wallonne prévoyaient des périodes d'accompagnement pédagogique par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre des nouveaux appels à projets, nous étudions également la possibilité d'un tel soutien.

Pour sensibiliser les enseignants qui seraient récalcitrants à l'utilisation du numérique dans leurs cours, il importe de favoriser les échanges, la collaboration et l'essaimage des pratiques par le renforcement des pratiques collaboratives, comme prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Lors de notre précédente séance, j'ai également évoqué la plateforme de ressources éducatives

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). — Je reprendrai des éléments de la réponse que vous avez apportée à ma question écrite sur le même sujet.

S'agissant de la formation initiale, c'est effectivement à votre collègue, M. Marcourt, que nous devons nous adresser, et nous le ferons. Toutefois, cette formation aurait dû être modifiée depuis longtemps. Lorsque j'étais étudiante en pédagogie, nous avions la possibilité de suivre un cours optionnel d'informatique. Mais nous avions peur de nous y inscrire, par crainte de l'outil. Je regrette donc qu'une telle formation ne soit pas devenue obligatoire depuis longtemps dans le

cursus des enseignants. Certes, des formations existent, mais elles sont facultatives. Faute d'un porteur de projet dans l'école, les tablettes resteront dans les armoires. Il faut des enseignants qui n'aient pas peur de l'outil numérique. De beaux projets existent dans certains établissements; ils pourraient être étendus à l'extérieur.

Pourquoi ne pas contraindre tous les enseignants à suivre de telles formations?

Des outils sont indispensables au développement de certaines pédagogies, comme la pédagogie inversée et l'enseignement différencié dans les classes. Le numérique est essentiel en pareils cas, et certains s'en passent par manque de connaissance ou de pratique.

La réalisation d'un cadastre ne me semble guère compliquée. Il suffit d'envoyer un courriel aux écoles. Il importe d'équiper les établissements qui en ont le plus besoin.

Les jeunes qui fréquentent actuellement nos écoles, sont nés dans le monde informatique. Les ordinateurs, les tablettes, les réseaux sociaux font partie intégrante de leur quotidien. Le monde éducatif doit en tenir compte. Néanmoins, la fracture numérique touche certaines tranches de la population. L'école a un rôle essentiel à jouer pour apprendre aux élèves à utiliser et à exploiter ces outils et techniques de l'information de la communication. Votre gouvernement doit agir, il a les clés en main pour que la prochaine enquête nous apporte des chiffres plus encourageants.

Mme Jacqueline Galant (MR). — Je rejoins le propos de Mme Warzée sur plusieurs points. Dans l'enseignement primaire, les élèves en savent plus que les professeurs au niveau numérique. Il faut un moteur dans toutes les écoles, en tous les cas dans celles qui répondent à des appels à projets. Je peux citer l'exemple de 3 écoles maternelles et primaires plutôt dynamiques. L'une d'entre elles a répondu à un appel à projets, a été équipée d'ordinateurs, mais la salle étant toujours vide, la directrice a proposé que les ordinateurs soient utilisés par les seniors.

Les appels à projets sont une bonne chose, mais ils nécessitent un suivi. Il faut motiver et obliger les professeurs à entrer dans l'ère du numérique. Sinon, beaucoup d'argent et d'énergie sont utilisés pour rien. Dans la sphère privée, les enfants sont plus susceptibles de recevoir les formations nécessaires.

Même si l'enquête ne porte que sur un réseau, il est facile de l'extrapoler aux autres. J'espère que vous sensibiliserez les enseignants qui manquent de motivation.

Mme la présidente. — Les incidents sont clos.

4 Questions orales (Article 81 du